



Theratechnologies obtient un brevet américain pour son nouveau peptide TH1173

Janvier 29, 2013

MONTRÉAL, CANADA--(Marketwire - 29 jan. 2013) - Theratechnologies inc. (TSX:TH)(NASDAQ:THER) a annoncé aujourd'hui que le bureau américain des brevets et des marques de commerce (*US Patent and Trademark Office*) lui avait accordé un brevet (brevet américain No 8 361 964) pour son peptide lié au facteur de libération de l'hormone de croissance (GRF) de deuxième génération, le TH1173, lui procurant ainsi une protection par brevet au-delà de 2030.

« Même si nous consacrons toutes nos énergies et nos ressources à la croissance de nos revenus provenant de la tésamoréline conformément à notre plan d'affaires révisé, nous sommes fermement convaincus du potentiel offert par le TH1173. Avec ce brevet en main, nous disposons maintenant d'une période de temps assurée au cours de laquelle nous allons pouvoir rechercher des partenariats et rechercher la conclusion d'ententes de licence dans certains territoires afin de mettre en valeur ce potentiel futur », a déclaré Luc Tanguay, président et chef de la direction de Theratechnologies.

L'étape préclinique du TH1173 est maintenant complétée. Les résultats, dont ceux des essais sur la toxicologie de 7 à 28 jours, justifient la poursuite du développement au stade clinique en temps opportun.

Le TH1173 ne fait pas l'objet d'une entente de partenariat et appartient en totalité à Theratechnologies.

À propos de Theratechnologies

Theratechnologies (TSX:TH)(NASDAQ:THER) est une entreprise biopharmaceutique qui se spécialise dans des produits thérapeutiques novateurs de nature peptidique, plus particulièrement des peptides liés au facteur de libération de l'hormone de croissance. D'autres renseignements sur Theratechnologies sont disponibles sur son site Web à l'adresse www.theratech.com, sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et sur le site Web de la *Securities and Exchange Commission* au www.sec.gov.

Informations prospectives

Ce communiqué de presse contient des énoncés qui sont considérées être de l'« information prospective » au sens de la législation applicable en valeurs mobilières, lesquels peuvent contenir des mots tels que « peut », « pourrait », « doit », « devrait », « devra », « prévoit », « croit », « estime », « anticipe » ou d'autres expressions similaires. L'information prospective comprend, notamment, de l'information sur la durée de notre brevet, notre capacité à faire croître nos revenus, sur le potentiel thérapeutique du TH1173, sur la recherche d'occasions de partenariats et de licence pour le TH1173 dans certains territoires et sur la poursuite du développement clinique du TH1173 en temps opportun.

L'information prospective repose sur un certain nombre d'hypothèses et est assujettie à nombre de risques et d'incertitudes, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de Theratechnologies, susceptibles d'entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux qui sont divulgués ou anticipés par cette information prospective. Les hypothèses sur lesquelles repose l'information prospective comprennent, entre autres, le fait que notre brevet ne sera pas contesté par une tierce partie et, s'il l'est, que nous réussirons à en démontrer sa validité et son caractère contraignant, que la tésamoréline pour le traitement de l'excès de graisse abdominale chez les patients infectés par le VIH associé à la lipodystrophie sera approuvée, et qu'une fois approuvée, elle sera acceptée sur le marché dans les territoires où des demandes d'homologation sont en cours, que nous réussirons à soumettre de nouveau une demande d'autorisation de mise sur le marché (MAA) pour la tésamoréline en Europe et que la MAA sera homologuée par les autorités réglementaires européennes, que nous disposerons des ressources humaines et financières, des aptitudes et du savoir-faire nous permettant de poursuivre le développement du TH1173 et que les résultats de ces recherches seront positifs et permettront la poursuite du développement du TH1173, et que des tiers seront intéressés à signer des ententes de partenariat ou de licence pour le TH1173 selon des modalités commerciales qui nous soient acceptables. Les risques et incertitudes comprennent, notamment, le risque que nous soyons incapable de défendre la validité et le caractère contraignant de notre brevet s'il était contesté par une tierce partie, le risque que certaines ou toutes les demandes d'homologation visant la tésamoréline ne soient pas acceptées ou que le marché des territoires où les approbations auront été reçues n'acceptent pas le produit, le risque que nous ne soyons pas en mesure de soumettre de nouveau une MAA pour la tésamoréline en Europe, le risque que nous n'ayons pas ou que nous perdions nos ressources, nos aptitudes et notre savoir-faire nous permettant de poursuivre le développement du TH1173 ou que les résultats de recherches plus poussées sur le TH1173 ne justifient pas la poursuite du développement, et le risque qu'il n'y ait pas de tiers intéressés à signer des ententes de partenariat ou de licence avec nous concernant le TH1173 ou que les modalités de telles ententes ne nous soient pas commercialement acceptables.

Les investisseurs éventuels devraient consulter la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de Theratechnologies en date du 27 février 2012. La notice annuelle figure parmi les documents publics déposés par Theratechnologies au www.sedar.com et au www.sec.gov. Le lecteur est prié d'examiner ces risques et incertitudes attentivement et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information prospective reflète les attentes actuelles concernant des événements futurs et n'est valable qu'à la date des présentes et traduit les attentes de Theratechnologies à cette date.

Theratechnologies ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser l'information contenue dans ce communiqué de presse, que ce soit suite à l'obtention de nouveaux renseignements, de nouveaux événements ou circonstances ou d'autre chose, à l'exception des changements dictés par les lois en vigueur.

Renseignements:

Denis Boucher
Le Cabinet de relations publiques NATIONAL
514-843-2393